

# DÉMOCRATISER L'ESPACE-MONDE

Le droit de participer aux affaires  
publiques au niveau mondial  
Normes et procédures

**20 et 21 octobre 2022**

EN PRÉSENCE ET EN LIGNE

**Inscription obligatoire avant le 18 octobre**  
[tinyurl.com/democratiser-espace-monde](https://tinyurl.com/democratiser-espace-monde)

# JEUDI 20 OCTOBRE

## 14 h 30 **Ouverture**

Lucio Levi, professeur de science politique et politique comparée à l'Université de Turin  
Dominique Rousseau, professeur à l'École de droit de la Sorbonne,  
université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Olivier de Frouville, professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas, directeur du CRDH

## **Les conditions épistémologiques et politiques de l'émergence et de la formalisation du droit de participer aux affaires publiques au niveau international**

**Présidence : Lucio Levi, professeur de science politique et politique comparée à l'Université de Turin**

## 15 h 10 **L'épuisement du principe de souveraineté ?**

Monique Chemillier-Gendreau, professeure émérite de droit public et de science politique à l'Université Paris Cité

## 15 h 30 **Un tournant historique vers le global ?**

Xavier Philippe, professeur à l'École de droit de la Sorbonne,  
université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur adjoint de l'ISJPS

## 15 h 50 **La constitutionnalisation : de l'État-nation à la société-monde**

Michel Rosenfeld, University Professor of Law and Comparative Democracy,  
Justice Sydney L. Robins Professor of Human Rights, Cardozo School of Law

## 16 h 10 **Repenser le concept de constitution**

Dominique Rousseau, professeur à l'École de droit de la Sorbonne,  
université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Olivier de Frouville, professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas, directeur du CRDH

*Débats et cocktail*

# VENDREDI 21 OCTOBRE

## **Un bilan critique des formes actuelles du droit de participer aux affaires publiques au niveau international**

**Présidence : Olivier de Frouville, professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas, directeur du CRDH**

## 09 h 30 **Les études sur le droit à la participation publique et la participation de la société civile à l'ONU**

Claire Callejon, chercheuse associée au CRDH-Paris Human Rights Center

## 10 h 00 **La gouvernance mondiale peut-elle être démocratique ?**

Frédéric Mégret, professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill

*Débats et pause*

## **La participation démocratique dans les secteurs du travail, du climat et de la santé**

**Présidence : Dominique Rousseau, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

### **11 h 20 L'Organisation internationale du travail**

Claire La Hovary, spécialiste des Normes internationales du travail à l'OIT, chercheuse invitée à l'Université de Glasgow

Nicole Maggi-Germain, maître de conférences HDR à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut des sciences sociales du travail (ISST)

### **12 h 00 Les négociations sur le climat**

Sébastien Duyck, Senior Attorney, Center for International Environmental Law (CIEL)

Marta Torre-Schaub, directrice de recherche, CNRS, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS)

*Débats, puis déjeuner libre*

### **14 h 30 La gouvernance mondiale de la santé**

Sophie Albert, directrice de la mission internationale de la Haute autorité de santé

Samantha Besson, professeure au Collège de France

*Débats et pause*

## **Imaginer des formes possibles de la démocratie internationale**

**Présidence : Monique Chemillier-Gendreau, professeure émérite de droit public et de science politique à l'Université Paris Cité**

### **15 h 30 La forme représentative : l'hypothèse d'un parlement mondial**

Jo Leinen, président honoraire du Mouvement européen, ancien ministre et ancien membre du Parlement européen

### **15 h 50 La forme participative : l'hypothèse de l'initiative citoyenne mondiale**

Chloë Geynet-Dussauze, maître de conférences à Sciences Po Lille

### **16 h 10 La forme délibérative à l'épreuve : l'hypothèse d'un espace public mondialisé**

Valéry Pratt, professeur agrégé de philosophie en CPGE à Annecy, docteur en philosophie du droit (EHESS)

### **16 h 30 La garantie juridictionnelle de la démocratie globale et l'État de droit**

Asma Ghachem, vice-doyenne de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, maître-assistante en droit public à l'université de Carthage

*Débats*

### **17 h 00 Conclusions générales**

Bertrand Badie, professeur émérite à Sciences Po Paris

La question de la démocratie à l'échelle internationale reste largement impensée pour deux raisons principales. La première est l'association entre la démocratie et le peuple et, partant, la difficulté à les dissocier. La deuxième raison procède d'une autre association, celle entre démocratie et régime représentatif. Cependant, la démocratie devrait être déliée d'une conception substantialisée du peuple et être conçue plutôt comme un ensemble de techniques et de concepts qui visent à mettre en œuvre le principe d'auto-législation sur le plan du droit et des institutions. D'autre part, la démocratie ne se joue pas uniquement dans les institutions représentatives, mais emprunte d'autres voies, notamment celles de la délibération et de la participation.

Pour opérer cette transposition de la démocratie à «l'espace-monde», il est donc nécessaire de se débarrasser d'une vision trop subjectiviste de la démocratie comme étant logée, d'une part, dans un individu doté de l'autonomie de la volonté et, d'autre part, dans un macro-sujet Léviathan en mesure d'exprimer la volonté générale.

Au-delà de l'Union européenne, qui constitue à cet égard un laboratoire d'avant-garde, il semble que l'idée d'un droit à participer aux affaires publiques au niveau mondial émerge lentement.

Ce colloque a pour objet de s'interroger sur cette émergence d'un droit (humain) de prendre part à la direction des affaires internationales et, au-delà, à un principe démocratique s'appliquant aux institutions et normes supra-nationales, c'est-à-dire se situant en dehors de la « sphère étatique ». Un espace-monde fondé sur le principe d'auto-législation est-il effectivement en train d'émerger ? Quels sont ses contours ? Quelles sont les normes qui le gouvernent ? Et selon quelles procédures ?